



## Commission de consolidation de la paix

Distr. générale  
21 mai 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Première session

#### Configuration pour la Sierra Leone

#### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 13 décembre 2006, à 10 heures

*Président* : M. Majoor..... (Pays-Bas)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Consolidation de la paix en Sierra Leone

---

*Note* : Le présent document a déjà été publié le 16 février 2007 sous la cote PBC/SIL/2006/SR.3; voir PBC/1/INF/2.

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications aux comptes rendus de la présente séance et d'autres séances de la Commission seront publiées sous forme de rectificatif.



*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (PBC/1/SLE/1)**

1. *L'ordre du jour est adopté.*
2. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur le paragraphe 7 de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et sur le paragraphe 7 de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité, aux termes desquels des représentants supplémentaires participeront aux délibérations de la Commission lors de la 2<sup>e</sup> séance consacrée à la Sierra Leone.
3. Il suppose que la Commission souhaite tenir des séances publiques dans sa configuration pour la Sierra Leone.
4. *Il en est ainsi décidé.*
5. **Le Président** dit qu'il croit comprendre que la Commission souhaite qu'il rédige un résumé des délibérations de la 2<sup>e</sup> séance consacrée spécifiquement à la Sierra Leone.
6. *Il en est ainsi décidé.*

### **Consolidation de la paix en Sierra Leone**

7. **Le Président** dit que le Gouvernement de la Sierra Leone doit être félicité des efforts qu'il a réalisés pour reconstruire les fondations du pays. Bien que les progrès aient parfois été relativement lents, beaucoup a été accompli. Pour sa part, la Commission est chargée de veiller à ce que les pays tels que la Sierra Leone ne soient pas oubliés dans la lutte qu'ils mènent pour sortir d'un conflit. Pour atteindre ses objectifs, la Commission doit mener un dialogue ouvert à tous et s'efforcer d'être créative, tout en respectant ses résolutions, règles et procédures.
8. **M. Koroma** (Sierra Leone) dit qu'après la 1<sup>re</sup> séance consacrée à son pays, en octobre, le Gouvernement a défini des domaines ou des insuffisances clefs dont il conviendrait de se préoccuper afin de consolider la paix à court terme. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, ses partenaires donateurs et des organisations non gouvernementales (ONG), le Gouvernement a pris diverses initiatives, notamment un projet pour l'emploi des jeunes qui visait à créer plus de 100 000 emplois à effet rapide dans le secteur des travaux publics. Ce

projet a bien démarré et commence déjà à donner des résultats.

9. Le Gouvernement a également mis une dernière main à une stratégie d'ensemble pour réformer les échelons supérieurs de la fonction civile, qui a malheureusement dû être mise en attente en raison de contraintes financières. Les forces armées, les services de police et l'Office de la sécurité nationale continuent de faire l'objet de grandes réformes, avec l'appui du Department for International Development du Royaume-Uni, d'une équipe de formation de l'International Military Assistance et du Commonwealth.

10. Le Groupe consultatif a récemment rencontré les partenaires donateurs à Freetown afin de faire le point de la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et de décider de la marche à suivre à l'avenir. La signature d'un cadre d'appui budgétaire multipartite par quatre membres donateurs a été l'un des résultats de cette réunion. Le pays a également reçu un appui du Royaume-Uni, du Maroc et de la Chine pour la reconstruction de ses infrastructures.

11. Le Parlement a approuvé un rapport très controversé sur le découpage des circonscriptions électorales et des élections parlementaires et présidentielles auront probablement lieu vers le milieu de l'année 2007. Compte tenu de leurs répercussions sur la paix et la démocratie, l'importance des élections ne saurait être trop soulignée.

12. La visite récente du Bureau d'appui à la consolidation de la paix a été fructueuse. À la demande du Bureau, le Gouvernement a arrêté un plan des priorités et a formulé des documents conceptuels qui ont ensuite été soumis au Fonds permanent pour la consolidation de la paix.

13. Le Gouvernement a récemment tenu avec ses partenaires donateurs une réunion au cours de laquelle divers sujets de préoccupation ont été évoqués. En premier lieu, il a été convenu que chaque domaine d'intervention défini dans le processus de consolidation de la paix doit avoir une composante « capacités » afin de pouvoir répondre aux impératifs à court terme et aux besoins à long terme de la viabilité. En deuxième lieu, la Sierra Leone est un pays qui émerge d'un conflit avec des institutions fragilisées et qui, en tant que tel, nécessite des interventions à effet rapide et des fonds relais afin d'amener la population à

faire de nouveau confiance au processus de paix. En troisième lieu, les donateurs ont décidé qu'il n'était pas nécessaire de créer de nouveaux mécanismes ou institutions pour assurer le suivi des projets et évaluer le Fonds pour la consolidation de la paix. Ils espéraient plutôt utiliser les éléments qui ont déjà été mis en place pour la stratégie de réduction de la pauvreté.

14. On peut supposer que le Fonds pour la consolidation de la paix fournira les ressources initiales pour les projets à effet rapide. Toutefois, la Commission a également besoin de coordonner une stratégie d'ensemble pour le processus de consolidation de la paix. À cet égard, une approche globale contribuerait à mettre un terme à l'accusation selon laquelle l'objectif de la Commission est trop étroit.

15. En dernier lieu, le Gouvernement de la Sierra Leone souhaite savoir si la Commission a un calendrier pour les mesures envisagées dans le pays et si elle a établi un programme d'activités. Le Gouvernement s'interroge également au sujet du rôle exact qui est attendu de lui dans ce processus.

16. **M. Angelo** (Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone) déclare que de nouveaux progrès ont été réalisés en matière de consolidation de la paix en Sierra Leone depuis la dernière réunion. Les préparatifs en vue des élections cruciales de 2007 sont déjà bien avancés et les partis politiques ont signé un code de conduite par lequel ils s'engagent à respecter les normes et les règles pacifiques et démocratiques. Le Parlement a approuvé un rapport sur la délimitation des circonscriptions électorales et le Gouvernement a entrepris de revoir sa stratégie nationale de lutte contre la corruption, en étroite collaboration avec les partenaires internationaux. Il a été également recommandé de procéder à une révision de la loi de 2000 sur la lutte contre la corruption, afin de prendre des mesures préventives et de renforcer les capacités et les pouvoirs dont dispose la Commission de lutte contre la corruption pour enquêter sur certaines affaires et veiller à ce qu'elles fassent l'objet de poursuites.

17. Lors de la réunion du Groupe consultatif à Freetown, en novembre, les partenaires ont insisté sur l'importance d'efforts renouvelés en matière de réforme de la fonction civile, de respect de leurs obligations par les pouvoirs publics, de développement du secteur privé, d'emploi des jeunes et de

renforcement des capacités des grandes institutions nationales.

18. Le Gouvernement de la Sierra Leone et l'Organisation des Nations Unies ont créé une équipe de travail conjointe afin d'arrêter une liste des priorités et d'élaborer des descriptifs de projets précis dans les quatre grands domaines prioritaires de la consolidation de la paix, à savoir l'emploi des jeunes, le renforcement des capacités, la réforme du secteur judiciaire et du secteur de la sécurité et, enfin, l'appui au renforcement des institutions démocratiques. Il a été convenu que toutes les mesures de consolidation de la paix devraient être rattachées aux stratégies et programmes existants afin de réduire les coûts de transaction et d'éviter les doubles emplois. En dernier lieu, le Gouvernement a créé un groupe de travail chargé de l'harmonisation de l'action des donateurs et de la politique de l'aide, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

19. Le chômage et la marginalisation des jeunes demeurent la plus grave menace pour la stabilité de la Sierra Leone. Afin d'y faire face, le Gouvernement a créé un Ministère de la jeunesse et a lancé un plan pour l'emploi des jeunes. Un certain nombre de partenaires de développement, d'organisations non gouvernementales et d'organismes du système des Nations Unies participent également à des programmes axés sur la jeunesse, y compris dans le secteur agricole. Bon nombre de ces programmes sont d'une ampleur modeste et devront être élargis. Une approche stratégique de la Commission devrait donc être axée sur l'investissement dans les activités qui ont déjà donné des résultats probants en les reproduisant et en mettant l'accent sur la formation à la gestion et aux mécanismes de lecture et d'écriture.

20. Malgré des réformes récentes, les secteurs de la justice et de la sécurité continuent de manquer cruellement de capacités. Parmi les principaux problèmes figurent un énorme retard dans les affaires en instance de jugement et de mauvaises conditions carcérales. Des mesures transitoires telles que le renforcement d'autres mécanismes de règlement des différends et le déploiement de magistrats supplémentaires afin de réduire le retard contribueraient à pallier les insuffisances les plus urgentes dans le secteur judiciaire. Il importe également de renforcer les capacités de coordination des principales institutions juridiques et sécuritaires,

telles que les Ministères de la justice et de l'intérieur et l'Office de la sécurité nationale.

21. La création récente de la Commission nationale des droits de l'homme mérite d'être saluée; toutefois, afin de s'acquitter de son mandat, la Commission a besoin d'un énorme appui financier et technique du Gouvernement et également des partenaires extérieurs.

22. Le bon déroulement des prochaines élections est capital pour la consolidation de la paix. Il est donc urgent que le Parlement, la Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques soient renforcés. À cet égard, il convient de noter que le financement des élections souffre d'un déficit de 7 millions de dollars; si ce déficit n'est pas comblé avant la fin du mois de janvier 2007, les préparatifs des élections et le calendrier des opérations se trouveront gravement compromis.

23. S'agissant de l'inégalité entre les sexes, les lois existantes destinées à lutter contre la violence sexiste ne sont pas pleinement appliquées et la plupart des lois nationales ne répondent pas aux normes internationales. La participation des femmes à la vie politique et aux prochaines élections doit également être élargie.

24. Les capacités et le fonctionnement des principaux services publics et institutions demeurent insuffisants. Les réformes dans ce domaine doivent être poursuivies pour permettre à la Sierra Leone de progresser de façon soutenue en matière de sécurité dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement.

25. La consolidation de la paix et de la stabilité en Sierra Leone est étroitement liée à l'évolution de la situation dans cette sous-région. Les équipes des Nations Unies en Guinée, en Sierra Leone, au Libéria et en Côte d'Ivoire se sont récemment réunies pour parler de programmation commune pour les questions transfrontalières liées à la contrebande d'armes légères, à la traite d'êtres humains, au contrôle des drogues, au chômage des jeunes et au VIH/sida.

26. La stratégie de consolidation de la paix a été élaborée afin de compléter le programme de lutte contre la pauvreté, répondre à des menaces précises pour la stabilité et créer des capacités nationales en matière de prévention des conflits. Le processus engagé par la Commission devrait permettre d'améliorer encore la stratégie de consolidation de la paix et le suivi de son application. À cet égard,

l'Organisation des Nations Unies a entrepris d'élaborer un plan de travail pour 2007 qui inclura les principales recommandations de la Commission. L'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement pour la période de 2008-2010 a également commencé.

27. En dernier lieu, l'une des principales tâches après un conflit consiste à reconstruire les capacités nationales en matière de gestion du développement. Lors d'une récente réunion du Groupe consultatif, il a été décidé que des mesures devraient être prises afin de créer à court terme des capacités d'absorption au sein du Gouvernement.

28. En conclusion, la consolidation de la paix en Sierra Leone appelle des mesures concertées dans un petit nombre de domaines prioritaires. Les débats de la Commission devraient donc demeurer ciblés et axés sur l'action, et s'accompagner de conclusions explicites et de calendriers précis.

29. *Un film sur la signature du code de conduite pour les prochaines élections et la formation de la police a été projeté.*

30. **M. Gudmundsson** (Banque mondiale), prenant la parole par vidéoconférence depuis Freetown, a déclaré que bon nombre des problèmes à l'origine du conflit en Sierra Leone n'avaient pas été traités de façon appropriée. En dépit de la campagne de décentralisation menée par le Gouvernement, les populations rurales demeurent isolées et continuent de souffrir d'un manque de débouchés sociaux et économiques. La Banque mondiale appuie financièrement les efforts du Gouvernement et constate avec plaisir que la décentralisation des services de santé a permis de répondre plus rapidement aux épidémies de choléra et d'autres maladies.

31. La Banque mondiale finance des investissements dans le domaine de la production et de la distribution d'énergie afin de contribuer à remédier à la crise actuelle dans ce secteur. D'autres fonds ont été fournis afin d'améliorer les routes et de donner aux populations rurales un meilleur accès aux marchés. L'Association internationale de développement (IDA) met actuellement au point un programme visant à renforcer la commercialisation agricole pour tenter de relancer la production agricole dans le pays.

32. La Banque mondiale finance divers projets de travaux publics pour tenter d'accroître l'emploi des jeunes et apporte un appui aux améliorations de la

gestion et de la gouvernance dans le secteur public, notamment par un appui budgétaire multidonateurs. Dans le domaine de l'éducation, la Banque mondiale attend beaucoup de l'appui du fonds catalytique de l'Initiative éducation pour tous/procédure accélérée. La Banque mondiale s'emploie aussi avec le Gouvernement à améliorer le secteur de la santé et constate avec plaisir que le Fonds catalytique pour l'Afrique a fourni des ressources supplémentaires, en particulier pour la santé maternelle et infantile.

33. Le Gouvernement sierra-léonais et ses partenaires ont récemment tenu une réunion du Groupe consultatif à Freetown afin de faire le point des progrès réalisés dans les principaux secteurs sur lesquels porte le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Les participants ont reconnu que des progrès importants avaient été réalisés en matière de croissance macroéconomique et de gestion financière dans le secteur public, mais ont relevé que les résultats des mesures visant à lutter contre la corruption avaient été inégaux. S'agissant de la relance de la production agricole et de la commercialisation, les participants ont recommandé au Gouvernement d'entreprendre tout d'abord des activités qui ne nécessitent pas un large appui extérieur. Ils ont noté que des améliorations sensibles avaient été enregistrées dans le secteur de l'éducation, mais se sont inquiétés du faible niveau des dépenses de santé. Enfin, ils ont décidé que le Gouvernement devrait renforcer la stratégie visant à accroître l'emploi des jeunes.

34. Dans ses conclusions, le Groupe consultatif a insisté sur la nécessité de disposer d'un programme d'ensemble pour les infrastructures, d'améliorer les liens intersectoriels pour les réformes de fond, de développer des capacités afin d'accélérer la mise en œuvre du DSRP, d'accorder une attention accrue au classement des priorités dans le processus de réforme, enfin de renforcer les efforts des donateurs pour mettre à la disposition du Gouvernement les données sur leurs activités qui faciliteront la planification des programmes. En dernier lieu, un mémorandum d'accord sur l'appui budgétaire multidonateurs a été signé par le Gouvernement, les pays membres de la Banque africaine de développement, la Commission européenne et la Banque mondiale.

35. La Banque mondiale se félicite de l'appui financier que la Sierra Leone recevra du Fonds pour la consolidation de la paix. Elle propose que ces fonds soient acheminés par le biais du cadre actuel d'appui

budgétaire, qui bénéficie de l'aide de quatre importants partenaires extérieurs, à savoir la Banque africaine de développement, la Commission européenne, le Department for International Development du Royaume-Uni et la Banque mondiale. Avec la collaboration de l'équipe des Nations Unies à Freetown, les partenaires extérieurs et le Gouvernement s'efforceront d'utiliser les fonds avec efficacité et transparence.

36. **Le Président** estime que la Commission devrait envisager les moyens dont ses stratégies et ses mesures pourraient compléter le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

37. **M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) se félicite des progrès réalisés par la Commission pour la consolidation de la paix et de la place privilégiée qu'elle a accordée au recensement des lacunes, et rend hommage au Gouvernement de la Sierra Leone qui s'est employé avec succès à consolider la paix et la sécurité, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres partenaires de développement qui l'ont aidé dans ces efforts. Si les consultations à l'échelon national entre l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement de la Sierra Leone et la communauté des donateurs doivent être encouragées, une intensification des efforts collectifs s'impose pour garantir la concrétisation des résultats des réunions précédentes de la configuration pour la Sierra Leone. Le Royaume-Uni attend beaucoup d'une intensification de la collaboration et des consultations entre le Gouvernement et la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, avec l'aide du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone.

38. Il importe d'améliorer et de mieux utiliser les mécanismes existants de coordination des donateurs en Sierra Leone, plutôt que de créer de nouveaux mécanismes, et de faire appel aux stratégies existantes telles que le DSRP. La Commission devrait veiller à ce qu'une perspective à long terme soit adoptée pour tous les pays qui sortent d'un conflit afin d'éliminer ou à tout le moins de réduire le risque d'une reprise du conflit, notamment en fixant un calendrier d'engagement. Parallèlement, il est indispensable de veiller à ce que la paix et la stabilité ne soient pas seulement durables, mais irréversibles. La Commission devrait donc éviter de conclure le processus de consolidation de la paix trop précipitamment. Bien que des problèmes multiples subsistent, le Royaume-Uni

s'emploiera à aider la Sierra Leone par tous les moyens.

39. La Commission devrait prendre appui sur la réunion précédente de la configuration pour la Sierra Leone pour aider ce pays à poursuivre l'élaboration de ses stratégies et de ses plans destinés à s'attaquer aux grands problèmes de consolidation de la paix qui ont été recensés. Il serait utile de faire une évaluation d'ensemble des activités existantes, de définir les problèmes éventuels à court, moyen et long terme et d'envisager les stratégies et les interventions des donateurs qui pourraient être utilisées pour les surmonter; un calendrier approprié devrait être fixé en conséquence. Il importe également de garantir la plus large participation et contribution possible des parties prenantes à l'échelon national, y compris des acteurs de la société civile. Il y a lieu d'espérer que la communauté internationale, par le biais de la Commission de consolidation de la paix, pourra apporter une valeur ajoutée sous forme d'appui politique, d'expérience de la reconstruction et de la consolidation de la paix après un conflit, et enfin d'appui à l'action menée sur le terrain; il faut aussi espérer que l'établissement de l'inventaire des procédures de contrôle et de plans stratégiques, notamment de stratégies sectorielles, sera terminé avant la prochaine réunion de la configuration pour la Sierra Leone, et pourra ainsi servir de base aux recommandations sur les priorités stratégiques. La Commission pourrait transformer ses mécanismes de suivi de la mise en œuvre de ces priorités en système d'alerte rapide pour tous les nouveaux problèmes qui pourraient se présenter.

40. L'oratrice se félicite de la place que le Gouvernement sierra-léonais accorde à la sécurité et à la justice, considérées comme l'une de ses priorités pour la consolidation de la paix, ainsi que des efforts qu'il déploie pour mettre en place un tribunal spécial solide et crédible pour la Sierra Leone, et elle encourage tous les partenaires à appuyer ces efforts. En l'absence de justice, les efforts de consolidation de la paix seraient gravement compromis. Elle appuie donc l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de moyens de financement supplémentaires pour ce tribunal.

41. **M. Christian** (Ghana) dit qu'afin de renforcer la démocratie, rien ne doit être négligé pour intensifier l'aide destinée à améliorer les capacités des organes chargés de l'administration des élections pour leur

permettre de s'acquitter de leur mandat et d'organiser des élections crédibles en 2007, étant donné que des élections réussies constitueraient une étape décisive dans la consolidation de la paix.

42. Dans le domaine du renforcement des capacités, il est impératif d'élaborer une politique d'ensemble et un plan d'action pour inculquer aux fonctionnaires du service public des connaissances et des compétences de base, pour arrêter des critères de recrutement et de sélection fondés sur la concurrence et le mérite, enfin d'offrir des salaires compétitifs pour attirer et fidéliser un personnel de direction hautement qualifié.

43. Il est capital d'apporter immédiatement à la Sierra Leone une aide pratique afin de lui permettre de faire face à ses problèmes les plus pressants et d'entreprendre une planification efficace à moyen et à long terme. Si la Sierra Leone y parvient, elle servira de modèle à d'autres pays dans des situations d'après conflit dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

44. **M. Dowling** (Irlande) déclare qu'il est indispensable d'instaurer une consultation et une coordination accrues avec toutes les parties prenantes à l'échelon national, y compris les donateurs et la société civile, pour apporter une valeur ajoutée au programme de développement, renforcer la remise en état des institutions, garantir la participation de la société civile et d'autres intervenants décisifs et apporter un appui dans les quatre domaines clefs définis par la Commission. Il pense lui aussi que les mécanismes de coordination et de consultation existants pourraient être utilisés pour atteindre cet objectif. Dans ce contexte, les recommandations de la Commission vérité et réconciliation demeurent un cadre d'action valable, et l'orateur encourage la Commission à aider à les mettre en œuvre. S'il importe de prendre suffisamment de temps pour envisager la manière dont les projets pourraient être exécutés ou éventuellement inclus dans d'autres programmes, la Commission ne devrait pas perdre de vue la nécessité d'entreprendre des activités à effet rapide, par exemple en s'attaquant au déficit de financement du budget des élections, tout en continuant à envisager des mesures à moyen et à long terme. Étant donné qu'il est trop tôt pour juger de l'efficacité des activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix, il importe de renforcer la confiance qu'ils inspirent; à cette fin, il serait utile d'avoir une stratégie d'information. Il serait également utile de définir des projets à valeur ajoutée auxquels la

Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pourraient s'intéresser dans l'immédiat ou à long terme, et d'éviter les doubles emplois en s'appuyant sur les cadres et mécanismes d'action existants.

45. **M<sup>me</sup> Lintonen** (Communauté européenne) dit qu'un dialogue politique suivi entre la Commission de consolidation de la paix, la communauté internationale, le Gouvernement, l'opposition et la société civile est indispensable pour faciliter le processus global de consolidation de la paix. L'Union européenne réaffirme sa volonté d'encourager les activités de la Commission de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. À cette fin, le Représentant spécial de la présidence de l'Union européenne auprès de l'Union du fleuve Mano continuera de travailler en étroite coopération avec les institutions des Nations Unies et les partenaires en Sierra Leone.

46. La délégation de la Communauté européenne appuie les recommandations et les priorités qui ont été définies, et elle espère que la Commission de consolidation de la paix agira sans tarder pour mettre en œuvre les projets à effet rapide axés sur la promotion de la croissance économique, le développement et la création d'emplois, en particulier parmi les jeunes, qui devraient avoir la possibilité de participer au redressement et à la croissance à long terme de la Sierra Leone. La pleine participation des femmes sur un pied d'égalité est également capitale pour la paix et le développement durables.

47. La priorité doit aller à l'appui de l'organisation d'élections en 2007 et au suivi de la campagne électorale, notamment grâce au renforcement de la Commission électorale nationale et de la Commission d'enregistrement des partis politiques. L'Union européenne approuve la recommandation visant à ce que tous les partis aient un accès équitable aux ressources du secteur public, aux médias, à la liberté de faire campagne et à la liberté d'exprimer des opinions politiques. Il appartient à la fois au Gouvernement et à la communauté internationale d'apporter un appui financier et tout autre approprié aux structures du processus électoral, en particulier pour résoudre les problèmes de financement.

48. Tout en se félicitant de la création de la Commission nationale des droits de l'homme, l'Union européenne s'inquiète que le budget soit insuffisant pour en garantir le bon fonctionnement.

49. S'agissant de la justice, la Commission de consolidation de la paix devrait contribuer à accélérer la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité et réconciliation. Il importe également de créer des forces de sécurité qui respectent les lois, des forces de police efficaces et un pouvoir judiciaire fiable et équitable afin de renforcer et d'élargir les résultats obtenus grâce au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

50. **M. Valenzuela** (Communauté européenne) dit qu'il importe d'envisager le processus de consolidation de la paix dans une perspective à moyen et à long terme. À cet égard, il conviendrait de créer un mécanisme consultatif qui permette de consacrer plus de temps à l'examen de propositions spécifiques et de s'employer plus activement à fixer des critères de réalisation et des exigences de gestion et à préciser les aspects liés à la mise en œuvre des exigences d'absorption et des capacités de gestion. Il est également nécessaire de garantir une cohérence, une coordination et une complémentarité maximales avec le DSRP et de dresser l'inventaire des procédures de contrôle existantes afin de préciser les rôles et les responsabilités. La méthode globale de la Commission devrait être plus ciblée.

51. **M. Koroma** (Sierra Leone), se félicitant des observations formulées, déclare que le moment est venu de passer d'un débat interactif à l'action proprement dite afin que le processus de consolidation de la paix ne perde pas de son élan. Des mesures concrètes pourraient être prises parallèlement au processus de définition des priorités et des insuffisances et de discussion des aspects détaillés des plans et stratégies connexes qui est en cours. Des partenaires en Sierra Leone, en particulier des donateurs, attendent que sa délégation rentre de New York avec des résultats concrets. À cet égard, il sera tenu compte des observations et des suggestions formulées par les membres de la Commission afin de garantir une interaction continue. Le Gouvernement sierra-léonais se propose d'utiliser les mécanismes consultatifs existants pour alimenter le débat sur les activités de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix.

52. **M. Angelo** (Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone) indique que l'une des principales difficultés dans tous les pays qui sortent d'un conflit est de garantir que le Gouvernement

prenne pleinement en main le programme en matière de paix et de développement; le Gouvernement devrait avoir le premier rôle dans la promotion de ce programme. L'orateur se félicite également de la participation active de la société civile de la Sierra Leone dans la promotion du processus de consolidation de la paix.

53. Des consultations plus larges s'imposent entre le Gouvernement et ses principaux partenaires nationaux et internationaux, notamment afin d'arrêter la planification des priorités, d'élaborer des demandes d'intervention et de s'entendre sur les dimensions politiques du processus de consolidation de la paix en 2007 et au-delà. Il importe également d'élargir les projets actuels qui s'avèrent probants et d'adopter des mesures à court terme concernant notamment le budget des élections et la création d'emplois, tout en continuant à élaborer des stratégies à long terme pour faire face à d'autres problèmes critiques.

54. **M. Malhotra** (Inde), se félicitant des renseignements, exposés et contributions qui ont été fournis, salue les efforts réalisés par la Sierra Leone pour préparer des documents stratégiques, définir les insuffisances et agir sur le terrain avec les ressources limitées dont elle dispose. Étant donné que les tâches prioritaires et les lacunes ont déjà été définies et qu'un cadre stratégique a été approuvé, la Commission devrait fournir une aide immédiate et ciblée, sous forme de mesures à court terme sur le terrain, afin de prouver qu'elle est capable de répondre aux demandes des pays concernés et à leurs besoins sur le terrain, et prête à le faire tout en poursuivant son inventaire des procédures de contrôle existantes. À cet égard, une attention particulière doit être accordée à l'emploi et à l'autonomisation des jeunes, mais aussi à la réforme et au développement de la fonction civile et du secteur de la sécurité. L'Inde contribue aux mesures de renforcement de la sécurité en construisant des casernes pour les soldats en Sierra Leone.

55. Il importe également de s'intéresser à l'insuffisance des moyens de financement pour les préparatifs électoraux. Le résumé du Président devrait faire état de la nécessité d'un programme précis, axé sur l'action et accompagné d'une indication approximative des moyens de financement, ainsi que cela a été fait pour le Burundi.

56. **Le Président** souscrit aux observations faites par le représentant de l'Inde.

57. **M<sup>me</sup> Machon** (Danemark) dit que sa délégation voit une source d'encouragement dans l'excellent travail accompli jusqu'ici en Sierra Leone, et se félicite des renseignements détaillés et clairs qui ont été présentés, et qui ont mis en lumière la nécessité de veiller à ce que toutes les mesures liées à la consolidation de la paix soient dirigées à l'échelon national et que le schéma des mesures prioritaires soit arrêté par les intervenants locaux et inscrit dans des structures locales. À cette fin, un élargissement de la coordination, du dialogue et des consultations devrait intervenir sur le terrain. Si l'inventaire des procédures de contrôle existantes est important pour mieux cibler l'action de la Commission et éviter une dispersion de ses activités, des mesures urgentes devraient être prises parallèlement à l'établissement de cet inventaire, sur la base d'un plan de travail pratique assorti d'échéances claires et d'une division du travail entre les divers acteurs concernés.

58. En prévision des prochaines élections, il est impératif de renforcer les institutions démocratiques en Sierra Leone et de combler de toute urgence le déficit financier du budget des élections. Des élections réussies marqueraient un tournant pour la démocratie et le respect du droit en Sierra Leone et une étape décisive dans la voie de la consolidation de la paix dans la sous-région. Il est donc capital de mettre fin à l'intolérance politique et de garantir des conditions d'égalité pour tous les partis et tous les électeurs, notamment en encourageant une large participation politique, en particulier parmi les jeunes, les femmes et la société civile.

59. En ce qui concerne la réforme de la justice, le Gouvernement et ses partenaires, avec l'aide de la Commission, devraient chercher le moyen d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité et réconciliation.

60. **M. Wolfe** (Jamaïque) dit que la réforme du secteur de la justice et de la sécurité, le renforcement des capacités dans la fonction publique et les préparatifs des élections sont toutes des questions hautement prioritaires qui doivent être envisagées sous l'angle de la réduction des risques et d'un redressement économique durable. Les deux vont de pair. Même en cas de réussite des prochaines élections – ce dont il ne doute pas – la fragilité du pays ne saurait être négligée. Le chômage des jeunes constitue un grave problème prioritaire auquel il conviendrait de s'intéresser. Des mesures économiques à court, à moyen et à long terme

s'imposent et il convient de se préoccuper des besoins critiques à court terme. L'orateur rappelle les observations formulées en octobre au sujet du défi que pose le chômage parmi les jeunes – aussi bien ceux qui ont participé au conflit que ceux qui n'y ont pas participé – et le sentiment de désespoir qui pourrait s'installer si des mesures n'étaient pas prises de toute urgence pour leur permettre d'obtenir un emploi rémunéré.

61. Le développement des infrastructures est une énorme tâche. Même la Banque mondiale a fait savoir qu'il faudrait faire beaucoup plus, en particulier dans des domaines tels que l'ouverture des régions rurales et la remise en état du secteur agricole. Cela nécessitera d'importants investissements étrangers. D'aucuns seraient enclins à mettre en doute cette possibilité au moment où le développement du secteur privé s'impose. De l'avis de l'orateur, tout doit être fait de manière parallèle.

62. L'orateur espère que la Commission continuera à s'intéresser à la Sierra Leone bien après les élections afin d'éviter une reprise du conflit. La Commission ne devrait pas seulement faire des recommandations, mais aussi prêter une oreille attentive au Gouvernement et transformer les mots en mesures décisives, comme cela s'impose. Il ressort clairement des observations formulées par le Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone et le représentant de la Banque mondiale que, s'il est vrai qu'un solide appui financier est actuellement fourni, celui du Fonds pour la consolidation de la paix est indispensable. L'orateur souhaiterait que, dans son résumé, le Président indique qu'une aide critique s'impose à court terme. Enfin, il reconnaît avec les orateurs précédents qu'il importe de tenir compte du court, du moyen et du long terme et d'assurer la poursuite du processus afin d'éviter une reprise du conflit.

63. **M. Deruffe** (France) s'associe aux observations formulées au sujet de l'importance du secteur de la justice et des mesures à prendre dans ce secteur. Sa délégation souhaiterait savoir comment le Gouvernement se propose d'aller de l'avant dans ce domaine.

64. L'orateur reconnaît aussi que la Commission est, par sa nature, un processus. Il est extrêmement important de comprendre cela. L'inventaire des procédures de contrôle existantes permettrait à la Commission de recenser les insuffisances de l'action

menée sur le terrain, secteur par secteur et partenaire par partenaire. Il accueille avec satisfaction les observations formulées par le représentant de la Banque mondiale au sujet de la complémentarité entre l'action de la Banque en matière d'infrastructures, d'une part, et le chômage des jeunes, d'autre part. L'inventaire des procédures pourrait servir à mettre en lumière non seulement les secteurs qui n'ont pas encore été abordés, mais aussi l'interdépendance entre ces secteurs.

65. L'orateur reconnaît qu'un effort de cohérence et de coordination s'impose. Si, de toute évidence, la coordination se trouve au cœur du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, une large part des travaux de la Commission consiste à veiller au bon fonctionnement de cette coordination.

66. En dernier lieu, si des mesures à court terme sont de toute évidence souhaitables – et constituent en fait la raison première de la création du Fonds pour la consolidation de la paix – la Commission ne doit pas négliger les rapports entre les priorités à court, à moyen et à long terme.

67. **M. Kodera** (Japon) se félicite de l'évolution récente de la situation en Sierra Leone qui, il l'espère, renforcera le processus de consolidation de la paix. Depuis la précédente réunion consacrée à la Sierra Leone, le Japon appuie ce processus sur une base bilatérale, par exemple en fournissant une aide au secteur de la santé en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le Gouvernement japonais est fermement décidé à appuyer la consolidation de la paix sur une base bilatérale et par le biais de la Commission.

68. À l'approche des élections provinciales et nationales, la stabilité politique et la sécurité sont au premier plan des préoccupations. Le chômage des jeunes joue un rôle décisif à cet égard. Il est indispensable de nourrir chez les jeunes, grâce à la création d'emplois, le sentiment de profiter des effets bénéfiques de la paix. Lors de la réunion précédente, un certain nombre de délégations ont proposé des mesures concrètes telles que la formation professionnelle, des projets à effet rapide et le microfinancement. L'orateur souhaiterait savoir comment ces propositions s'intégreraient dans le programme d'emploi et d'autonomisation des jeunes qui a été mis en place en Sierra Leone et quels

obstacles s'opposent à la création d'emplois, à côté du manque de ressources dont il a déjà été question.

69. Les prochaines élections seront la pierre de touche de la démocratie et de la paix en Sierra Leone. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour combler le déficit des moyens de financement qui, d'après le dernier rapport du Secrétaire général, s'élève à environ 7 millions de dollars. Tout en se félicitant des faits positifs qui ont été exposés par le Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone, la délégation japonaise souhaite également savoir quelle aide internationale sera nécessaire pour garantir la liberté et l'équité des prochaines élections.

70. Le secteur de la sécurité, dont on ne soulignera jamais assez l'importance dans un pays qui sort d'un conflit, a de toute évidence besoin de nouvelles réformes. Si les progrès réalisés jusqu'ici sont encourageants, il reste encore beaucoup à faire pour rendre ce secteur plus viable. De l'avis de la délégation japonaise, ce secteur devrait être considéré comme hautement prioritaire parmi les domaines qui, dans le pays, pourraient bénéficier de décaissements du Fonds pour la consolidation de la paix. Par ailleurs, l'orateur souhaiterait que le Gouvernement sierra-léonais précise encore les activités qui ont été définies à la réunion précédente comme nécessitant un plus ample examen, en particulier dans la mesure où elles se rattachent au secteur de la sécurité.

71. En dernier lieu, l'orateur se félicite des progrès réalisés dans le domaine de la gestion financière du secteur public et dans la constitution d'un service de cadres supérieurs pour la prestation de services dans le secteur public. La délégation japonaise souhaiterait en savoir plus sur ce mécanisme et son impact éventuel sur le renforcement des capacités.

72. **M<sup>me</sup> Gross** (Allemagne) s'associe aux observations formulées au sujet de l'importance des préparatifs des élections et de la nécessité de réformes plus poussées dans le secteur de la justice et de la sécurité; elle se félicite des efforts réalisés en matière de dialogue avec la société civile et de communication avec les populations rurales.

73. Le chômage des jeunes pose un énorme défi, sinon le principal défi, et constitue l'axe principal de la coopération de l'Allemagne avec la Sierra Leone. L'oratrice serait curieuse de connaître comment la Sierra Leone et la Banque mondiale évaluent le rôle du secteur privé dans la lutte contre le chômage et la

marginalisation des jeunes, des femmes en particulier, et la manière dont le secteur privé pourrait être amené à participer au programme du Gouvernement destiné à lutter contre le chômage des jeunes, et à le développer. À cet égard, la Commission devrait envisager la possibilité d'entendre un représentant du secteur privé lors de sa prochaine série de réunions consacrées à un pays.

74. Lors d'une récente réunion avec des organisations non gouvernementales, le représentant d'une d'elles a suggéré que la mise en œuvre des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation devrait être sortie du cadre général de la réforme du secteur de la justice et de la sécurité et être traitée comme une question distincte. L'oratrice souhaiterait savoir si le représentant de la Sierra Leone et le Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone jugent que cela apporterait une valeur ajoutée.

75. **M. Verbeke** (Belgique) déclare qu'afin d'être particulièrement efficace, la Commission devrait bien coordonner son action avec les donateurs et établir des priorités. Il concède que l'établissement de priorités ne devrait pas devenir un exercice bureaucratique. En vérité, la situation devrait être étudiée en profondeur afin de définir les questions urgentes à prendre en considération. Il serait également utile à l'avenir de disposer de documents préparatoires avant la réunion.

76. La Belgique se félicite des progrès réalisés dans le secteur de la sécurité, en particulier de l'établissement de l'Office de la sécurité nationale. S'il est vrai que le chômage des jeunes est préoccupant, la Commission ne doit pas s'attacher exclusivement à cette question; il existe d'autres domaines prioritaires, comme par exemple le secteur de la justice. Une action dans ce dernier secteur pourrait ne pas donner des résultats aussi rapides, mais elle n'en demeure pas moins extrêmement importante, étant donné qu'un secteur de la justice efficace et légitime est indispensable pour consolider la paix et éviter une reprise du conflit.

77. Le processus électoral est extrêmement important pour plusieurs raisons. En premier lieu, les élections attireront probablement une énorme attention de la part des médias. Si elles se déroulent selon les règles, elles offriront donc en Sierra Leone une chance exceptionnelle d'attirer des investissements étrangers. La Commission a déjà défini l'appui pour le processus électoral et ses institutions comme la pierre angulaire

de son action. Il importe donc d'apporter un appui – financier notamment – aux institutions telles que la Commission électorale nationale et la Commission d'enregistrement des partis politiques. Cet appui ne portera toutefois ses fruits que si les divers candidats créent les bases d'un vigoureux dialogue politique. Dans le rapport qu'il a soumis au Conseil de sécurité il y a quelques jours seulement, le Secrétaire général a mis en lumière une culture d'intolérance entre les divers partis politiques. Il importe de modifier cette tendance. Le fait que huit partis politiques aient signé un code de conduite est extrêmement encourageant. Toute action de la Commission serait vaine si elle ne s'accompagnait pas d'efforts réalisés par les acteurs nationaux dans des domaines qui appellent des moyens de financement considérables.

78. **M. Brusco** (Italie) estime que le Gouvernement sierra-léonais devrait être aux commandes étant donné que la réussite de la consolidation de la paix dépend essentiellement de lui. Le premier objectif de la Commission concerne la prise en main de la situation par le Gouvernement et le peuple sierra-léonais. La Commission et le Gouvernement doivent s'employer ensemble à renforcer la souveraineté de l'État en améliorant l'efficacité et la crédibilité des politiques et des institutions nationales. Le renforcement des capacités devrait donc être le premier objectif de la Commission. Son deuxième objectif devrait être la prestation de services. La population de la Sierra Leone a apporté un énorme appui à la Commission. Très rapidement, elle en exigera des résultats tangibles.

79. En associant ces deux objectifs, la Commission devra trouver une formule de nature à accroître la sécurité politique et économique, la souveraineté et l'indépendance de la Sierra Leone. La Commission doit donc être plus qu'une simple nouvelle conférence de donateurs. Cela ne veut pas dire que la question de l'appui financier direct n'est pas une source de préoccupation. L'Italie approuve la place de premier plan donnée aux prochaines élections et à la nécessité d'obtenir des ressources par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, parmi d'autres, pour en garantir l'issue. Toutefois, la valeur ajoutée de la Commission devrait consister à aider le Gouvernement à créer les conditions préalables pour les donateurs et, ce qui est le plus important, à permettre un accroissement des échanges et des investissements.

80. Ainsi que des orateurs l'ont déjà fait observer, la croissance économique est indispensable pour la

consolidation de la paix. Les ressources de la Sierra Leone sont immenses, s'agissant en particulier de la possibilité d'avoir un secteur touristique florissant. La Commission devrait être un facteur de changement structurel et formuler une stratégie globale fondée notamment sur une bonne gouvernance, le respect du droit, la réforme du secteur de la sécurité et les encouragements aux investissements étrangers directs.

81. La Commission devrait choisir, pour chaque secteur, un petit nombre de grandes orientations et de grands projets destinés à donner un coup de fouet à ces secteurs d'activité par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix. Il importe de bénéficier pour cela de la collaboration des institutions financières et des organisations sous-régionales compétentes, comme par exemple la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union du fleuve Mano. Le secteur privé devrait également être pleinement intégré à ce processus. La Commission pourrait aussi envisager de fournir un apport de compétences spécialisées dans le développement des échanges et des investissements, aussi bien dans le cadre du Bureau d'appui à la consolidation de la paix que dans celui du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, et également d'élaborer, en collaboration avec le Gouvernement, un ensemble de critères afin d'évaluer les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance et de respect du droit. En dernier lieu, la délégation italienne est favorable à la demande d'établissement d'un calendrier précis pour la division du travail et l'organisation de séances d'information systématiques sur le suivi.

82. **M. Gaspar Martins** (Angola) dit que, selon lui, le processus devrait être microadministré, non depuis New York, mais depuis la Sierra Leone. Comme d'autres orateurs l'ont déjà dit, le Gouvernement devrait être aux commandes, avec le plein appui de la communauté internationale.

83. Le fait que le mécanisme d'appui au Fonds pour la consolidation de la paix, tel que défini dans le document de la Banque mondiale, suppose la participation des quatre partenaires est une source de satisfaction, car cela pourrait aider la Commission à mieux répondre à l'une des préoccupations exprimées par le représentant de la Sierra Leone, à savoir la nécessité de services rapides et de mesures à effet rapide. L'existence de ce mécanisme dans le pays pourrait certainement aider la Commission à agir plus

rapidement. L'orateur souhaiterait entendre d'autres observations à ce sujet.

84. Il souhaiterait également savoir si des mesures précises sont actuellement prises en Sierra Leone afin d'encourager le secteur privé à être plus concerné et actif, en particulier en matière de chômage parmi les jeunes.

85. **M. Melrose** (États-Unis d'Amérique) déclare que la Commission et le Gouvernement sierra-léonais ont déjà convenu des grandes priorités du pays. Des mesures s'imposent maintenant pour poursuivre ce processus. Le problème des jeunes marginalisés a été un facteur décisif dans le déclenchement du conflit qui a duré 10 ans. Si l'emploi des jeunes est capital, il est également indispensable de trouver un moyen viable de maintenir cet emploi par le biais d'investissements du secteur privé, notamment dans les pêcheries et l'agriculture. Le tourisme a également joué un rôle dans le passé. La délégation des États-Unis espère que la Commission et le Gouvernement sierra-léonais chercheront ensemble une solution viable à long terme, en même temps qu'un remède pour l'immédiat.

86. **M. Abdelaziz** (Égypte) reconnaît que la Commission doit mieux cibler son action. Elle pourrait le faire en aidant directement le Gouvernement, en s'attaquant aux principaux problèmes exposés par le représentant de la Sierra Leone et en veillant à ce que les fonds alloués à la Sierra Leone lui soient versés rapidement afin que les activités puissent aller de l'avant, en particulier les préparatifs en vue des élections.

87. L'enveloppe allouée à la Sierra Leone devrait être versée directement au Gouvernement, et non au bénéfice des activités de l'Organisation des Nations Unies, afin de renforcer la prise en main du processus par le pays lui-même et d'appuyer l'action menée par le Gouvernement. Il importe de faire cette distinction. L'orateur espère qu'un accord pourra être trouvé au sujet de la somme à inclure dans le résumé du Président. Pour cela, le Gouvernement sierra-léonais devrait donner à la Commission une idée plus précise des mesures spécifiques qui s'imposent et de leur coût. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix pourraient ensuite produire une estimation des besoins les plus immédiats que l'enveloppe de ressources permettrait de couvrir. Les fonds nécessaires pour la deuxième étape pourraient être examinés avant la prochaine réunion consacrée à la Sierra Leone. L'orateur espère que ces

réunions de pays seront fréquentes afin de permettre à la Commission d'évaluer régulièrement la situation et de décider de la suite des mesures à prendre et de l'appui nécessaire pour cela.

88. Il importe également d'éviter les doubles emplois. Le représentant de la Sierra Leone a parlé d'un document signé par quatre donateurs et le Gouvernement sierra-léonais. La Commission doit veiller à maintenir un équilibre entre l'aide des donateurs bilatéraux, d'une part, et l'appui du Fonds pour la consolidation de la paix et de la Commission de consolidation de la paix, d'autre part, afin d'éviter les doubles emplois.

89. **M<sup>me</sup> Pratt** [Network for Collaborative Peacebuilding in Sierra Leone (Réseau pour une collaboration en faveur de la consolidation de la paix en Sierra Leone)], parlant en tant que représentante de la société civile en Sierra Leone, dit que la société civile partage la plupart des préoccupations dont il a été fait état jusqu'ici. Depuis la réunion précédente, les organisations de la société civile ont été informées des conclusions de cette réunion et consultées à leur sujet. Le fait que les huit domaines prioritaires définis lors des consultations civiles nationales qui se sont déroulées en juillet 2006 correspondaient aux quatre domaines prioritaires convenus lors de la réunion précédente avait permis aux organisations de la société civile de mener plus facilement une campagne interactive auprès de leurs membres et de participer à l'équipe spéciale de la Commission de consolidation de la paix qui avait été créée au sein du bureau du Vice-Président. En conséquence, la société civile entretient de bonnes relations de travail aussi bien avec le Gouvernement qu'avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'objectif est de définir ensemble les prochaines étapes des travaux de la Commission en Sierra Leone et de raffermir les progrès enregistrés jusqu'ici. Pour que les objectifs de la Commission en Sierra Leone puissent être atteints, il faudra encore s'attaquer aux problèmes que sont la mise en œuvre de façon parcellaire des recommandations de la Commission Vérité et réconciliation et de la stratégie de réduction de la pauvreté, le chômage massif des jeunes et l'insuffisance des ressources mises à la disposition des institutions publiques.

90. Passant à certaines des insuffisances relevées, l'oratrice déclare que l'emploi des jeunes et l'appui au processus électoral, en particulier à la Commission

électorale nationale et à la Commission d'enregistrement des partis politiques, sont l'un et l'autre d'une importance capitale. La participation de la société civile au processus électoral contribuerait à garantir la crédibilité des élections, ce qui aiderait à son tour à instaurer une paix durable dans le pays.

91. Depuis la réunion précédente, l'organisation qu'elle représente a également mené diverses activités d'information destinées à mieux faire connaître la Commission. Elle a informé la presse et les organismes de la société civile du processus de consolidation de la paix et de l'importance de leur participation, organisé un forum à l'intention des dirigeants de la société civile pour les aider à mieux comprendre leur rôle et créé un comité de travail de la Commission de consolidation de la paix, qui continue à organiser des débats avec des partenaires sur la manière d'incorporer certains des domaines stratégiques que la Commission a définis pour la Sierra Leone. La société civile a également pris contact avec le Centre pour la résolution des conflits du Cap (Afrique du Sud) dans le dessein de s'employer avec lui à élaborer, en matière d'engagement de la société civile, une stratégie de nature à garantir la réalisation des objectifs de la Commission pour la Sierra Leone. Des campagnes régionales d'information et d'éducation et une collaboration stratégique avec diverses parties prenantes ont été au nombre des autres activités. L'oratrice a mentionné, en particulier, le manque de ressources, la nécessité d'une solide coordination avec le Gouvernement, en particulier dans les domaines stratégiques recensés, et l'importance de la mise en place de partenariats solides et fiables.

92. La Sierra Leone se trouve à la croisée des chemins. Un appui est nécessaire pour donner à la population de la Sierra Leone la possibilité de collaborer de telle sorte qu'au moment où les élections auront lieu, la plupart des menaces à la paix et à la sécurité auront déjà été éliminées.

93. **Le Président** constate que tous les participants semblent progresser vers les mêmes objectifs et priorités. Il relève, en particulier, l'importance de la participation de la société civile. Le débat tenu au cours de la séance a été très ciblé. La Commission a désormais une idée plus précise des graves insuffisances qui appellent une attention sans tarder. Tout le monde sait qu'il importe de trouver d'urgence des solutions à effet rapide.

*La séance est levée à 13 h 10.*